



MUNICIPALITÉ
1434 EPEDES

PREAVIS MUNICIPAL N° 2022/01

Ependes, le 26 avril 2022

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL D'EPEDES

Relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4.2 de la loi sur les communes et à l'art. 34 du Règlement sur la comptabilité des communes, nous vous soumettons les comptes communaux 2021 accompagnés de leurs commentaires, approuvés en séance de municipalité du 9 mai 2022.

La Municipalité relève que le résultat de l'exercice 2021 peut être lu de la manière suivante :

Bénéfice net 2021	3'011.99
Amortissement des investissements	100'347.57
Amortissements supplémentaires	74'803.90
Attribution aux fonds de réserve	10'205.71
Prélèvements fonds de réserve	-22'855.55
Marge d'autofinancement	165'513.62

Nous relevons que le bénéfice de fr. 3'011.99 après prélèvements aux financements spéciaux représente la situation réelle nette de l'exercice 2021.

EN CONCLUSION

Les comptes, qui vous sont soumis, présentent des charges pour fr. 1'678'434.70 et des revenus pour fr. 1'681'446.69, soit un bénéfice net de fr. 3'011.99.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter le texte suivant :

LE CONSEIL GENERAL D'EPENDES
sur proposition de la Municipalité
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement
porté à l'ordre du jour


DECIDE :


- Art. 1** d'adopter le rapport des comptes et gestion 2021, tel que présenté, et d'en donner décharge à la Municipalité, la boursière et la commission de gestion.
- Art. 2** l'approbation du Conseil d'Etat est réservée.


Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire


Carole Glauser


Jacqueline Collet



Annexe : comptes 2021 commentés

Commune d'Ependes

Etat au 1.1.2021 Etat au 31.12.2021

Bilan

91 A C T I F	4'113'011.26	4'073'829.95
910 > Disponibilités	1'266'673.74	1'592'209.53
9100 > > Caisse	284.85	405.40
9101 > > Chèques postaux	882'759.29	260'595.28
9102 > > Banque Cantonale Vaudoise - 822.01.70	383'629.60	1'331'208.85
911 > Débiteurs et comptes courants	630'082.36	470'960.97
9112 > > Impôts à encaisser	471'847.85	352'646.98
9115 > > Autres débiteurs	149'905.35	109'693.45
91154 > > TVA no CHE-349.990.352 c/c	3'289.16	3'580.54
Ce montant correspond aux 3ème et 4ème trimestres de récupération TVA à encaisser auprès l'AFC.(Administration fédérale des contributions).		
9119 > > Autres créances (impôts anticipés)	5'040.00	5'040.00
Il s'agit de la récupération de l'impôt anticipé sur les actions Romandes énergie qui a été soumis au remboursement auprès de l'AFC.		
912 > Placements du patrimoine financier	1'106'460.40	506'383.75
91201 > > Titres	67'280.00	67'280.00
Nous possédons les actions suivantes :		
15 actions Sagenord		
28 actions Sucrierie Aarberg		
400 actions Romande énergie		
44 actions Strid		
2 parts sociales l'Omnibus		
5 actions Maison Nord Vaudois		
5 actions piscine couverte d'Yverdon		
5 actions coopérative de l'Abattoir régional d'Orbe		
91202 > > Compte épargne "taxes libération >Abri<"	87'428.75	87'428.75
91204 > > CCP - 92-857965-6 épargne	600'076.65	
9123 > > Terrains et bâtiments	351'675.00	351'675.00

Bilan

Commune d'Epandes

Etat au 1.1.2021

Etat au 31.12.2021

913	> Actifs transitoires		71'859.77	132'035.18
9139	> > Actifs transitoires		71'859.77	132'035.18
05.02.9139	> > TVA no CHE-349.990.352 à récupérer sur créanciers eau 2.5 %			
07.07.9139	> > TVA no CHE-349.990.352 à récupérer sur créanciers eau 7.7 %			
914	> Investissements du patrimoine administratif		1'009'354.99	1'344'720.52
91411	> > Ouvrages de génie civil routes (trottoir RC 289)		54'900.00	51'700.00
91412	> > Eclairage public. Rénovation du réseau		43'400.00	40'500.00
91413	> > Ouvrages de génie civil cours d'eau dessableurs		3'720.00	-
	Suite au bon résultat de cette année, nous avons procédé à un amortissement complémentaire de fr. 1'020.00. Le poste est totalement amorti.			
91414	> > Ouvrages de génie civil routes (trottoir RC 294)		30'700.00	28'900.00
91415	> > Ouvrage terrasse salle communale du collège et élargissement chemin		26'310.00	-
	Suite au bon résultat de cette année, nous avons procédé à un amortissement complémentaire de fr. 21'180.00. Le poste est complètement amorti.			
91416	> > Réfection du Pont - chemin des Serres (préavis 137)		99'300.00	95'350.00
91417	> > Columbarium et jardin du souvenir (préavis 155 fr. 18'000.00)		16'600.00	14'500.00
91418	> > Eclairage terrain communal (préavis 162 fr. 73'000.00)		39'501.00	32'201.00
91419	> > Réfection chemin du Villarzel (préavis no 173 fr. fr. 75'000.00)		58'090.55	58'448.95
91419.1	> > Réfection chemin des Vernes (préavis no 174 fr. 103'000.00)		89'149.80	84'449.80
91419.2	> > Barrière du Ruisseau (préavis 179 fr. 31'000.00)		28'980.60	25'760.60
91419.3	> > PGA - plan d'affectation communal (préavis 172 fr. 90'000.00)		41'166.85	61'688.90
	Le préavis est en cours.			
91419.4	> > Réfection totale Rue du Collège (préavis 194-fr. 66'500.00)			53'800.00
	Les travaux de réfection de la rue du Collège sont terminés. Une participation de l'ECA de fr. 17'188.00 nous a été accordée. Le premier amortissement a été comptabilisé pour fr. 1'910.20.			
91419.5	> > Remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable (préavis 197-fr. 181'500.00)			201.90
	Les travaux ont été mis à l'enquête.			
91419.6	> > Stand de Tir - assainissement			9'940.03

Bilan

Commune d'Ependes

Etat au 1.1.2021

Etat au 31.12.2021

	Suite à une exigence reçue de la Confédération, l'assainissement des buttes de tir doit être effectué d'ici fin 2023 si nous voulons bénéficier des subventions. Nous avons commencé les travaux et les terminerons en 2022. Une participation de la Commune de Belmont ainsi que des Sociétés de Tir et d'Abbaye nous sera versée. Le montant final pour la Commune devrait se monter à fr. 20'000.00.		
91431	> > Bâtiments et constructions rénovation Ancien collège	114'800.00	109'800.00
91434	> > Bâtiment ancien collège - rénovation selon préavis 129 (fr. 177'000)	138'700.00	133'200.00
91435	> > Réaffectation petite laiterie (préavis 180 fr. 160'000.00)	16'760.89	21'812.44
	Le compte a été ouvert pour comptabiliser les honoraires divers. Les travaux n'ont pas encore commencé.		
91436	> > Abri terrasse de la salle communale - préavis 181 (fr. 60'000.00)	58'530.90	52'030.90
91437	> > Grande salle réfection toit (préavis 187 fr. 272'500.00)		270'950.00
	Les travaux sont terminés et les subventions pour l'isolation thermique et le paratonnerre ont été encaissées. Le premier amortissement a été comptabilisé.		
91439.1	> > Eclairage scène grande salle (préavis 161 fr. 18'000.00)	11'082.00	9'522.00
91443	> > Réseau d'eau des fontaines (préavis 154 fr. 27'000.00)	12'830.00	10'440.00
91444	> > Réfection chauffage (préavis 159 fr. 48'000.00)	7'820.00	-
	Suite au bon résultat de cette année, nous avons procédé à un amortissement complémentaire de fr. 3'680.00. Le préavis est amorti.		
91445	> > Système d'information du territoire - SIT préavis 164 (fr. 20'000.00)	17'436.00	15'486.00
91446	> > Compteurs numériques (préavis 190 fr. 43'000.00)	44'532.50	48'000.00
	Les compteurs ont été posés cette année et ont été relevés à distance à l'aide d'une tablette que nous avons achetée en commun avec la Commune de Suchy; ce qui nous fait une économie de fr. 3'700.00.		
91446.1	> > Panneaux photovoltaïques grande salle (préavis 187 fr. 85'000.00)		70'038.00
	La pose des panneaux sur le toit de la grande salle est terminée. Le premier amortissement a été comptabilisé.		
91446.2	> > Remplacement conduite rue du Collège (préavis 194 fr. 73'100.00)		46'000.00
	Les travaux sont terminés. Le premier amortissement a été comptabilisé.		
9146.1	> > Déchetterie mobile (préavis 185 fr. 60'000.00)	55'043.90	-
	Suite au bon résultat de cette année, nous avons procédé à un amortissement complémentaire de fr. 48'923.90. Le préavis est amorti.		

Bilan

Commune d'Ependes

Etat au 1.1.2021

Etat au 31.12.2021

917	> Autres dépenses à amortir		28'580.00	27'520.00
9171	> > Travaux de remise en état suite glissement de terrain		28'580.00	27'520.00
92	P A S S I F		4'113'011.26	4'073'829.95
920	> Engagements courants		1'820.00	1'760.00
9209	> > Consigne des clés grande salle		400.00	400.00
92092	> > Consignes cartes poubelles		1'420.00	1'360.00
92094	> > Compte d'Attente			
922	> Emprunts à moyen et long terme		830'000.00	780'000.00
92211	> > Emprunts par obligation simple BCV		830'000.00	780'000.00
923	> Engagements envers des propres établissements et fonds spéciaux		72'855.55	50'000.00
9234	> > Provision sur les créances d'impôt		50'000.00	50'000.00
9236	> > Provision s/décompte facture sociale 50% cptes 21.404 - 21.405 et 21. 441		22'855.55	-
	Le décompte provisoire définitif concernant la péréquation ainsi que celui de la cohésion sociale nous est parvenu. Il n'est donc plus nécessaire de faire des provisions sur les comptes ci-dessus.			
925	> Passifs transitoires		227'831.14	248'347.68
9259	> > Passifs transitoires		227'831.14	248'347.68
05.02.9259	> > TVA no CHE-349.990.352 due sur facturation eau 2.5 %			
07.07.9259	> > TVA no CHE-349.990.352 due sur facturation eau 7.7 %			
92591	> > Salaires transitoires			
928	> Financements spéciaux et fonds de réserve		2'632'918.00	2'643'123.71
92801	> > Fonds de réserve épuration des eaux		314'211.15	324'416.86
	Une attribution au fonds de réserve a été comptabilisée pour fr. 10'205.71.			
92811	> > Fonds pour investissement futur		2'232'864.85	2'232'864.85
9282	> > Fonds de réserve taxes libération abri PC		85'842.00	85'842.00
929	> Capital		347'586.57	350'598.56
9290	> > Capital		347'586.57	350'598.56
	Différence (capital)			
	Un bénéfice de fr. 3'011.99 a été viré au capital			



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
1 Administration générale	273'082.89	33'960.30	266'470.00	31'000.00
10 Autorités	53'456.90	-	55'100.00	-
101 > Conseil général	6'719.65	-	9'000.00	-
300 > > Rétributions	6'476.65		9'000.00	
306 > > Remboursement de frais	243.00			
102 > Municipalité	46'737.25	-	46'100.00	-
301 > > Rétributions et jetons de présence	44'409.75	-	42'600.00	-
306 > > Remboursement de frais	600.00		2'000.00	
317 > > Réceptions et manifestations	1'727.50		1'500.00	
11 Administration	156'357.04	33'960.30	153'900.00	31'000.00
301 > Traitements du personnel	90'049.00		80'000.00	
Les heures supplémentaires de la secrétaire ainsi que de l'ARCC (ARCC refacturées totalement) sont supérieures aux prévisions				
303 > Assurances sociales	9'798.90		9'700.00	
304 > Caisse de pensions et prévoyance	4'185.60		4'200.00	
305 > Assurance maladie-accidents	7'885.40		6'000.00	
Ce poste est sous-estimé. Il a été revu lors du budget 2022.				
306 > Indemnités, remb. de frais			200.00	
309 > Autres charges du personnel	207.00		500.00	
3102 > Imprimés-fournitures bureau	3'326.65		3'500.00	
311 > Achat mobilier-machines-matériel	1'380.45		1'500.00	
315 > Entretien mobilier, matériel, machines	2'177.90		3'000.00	
317 > Réceptions et manifestations	12'835.72		18'000.00	
318 > Prestat. de services - Tél. Frais port	7'057.22		7'500.00	
3181 > Honoraires mises enquête	7'542.90		10'000.00	
3182 > Honoraires Fiduciaire	2'127.40		2'300.00	
319 > Escomptes selon facturation	30.00			



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
3191 > Cotisations	6'805.30		5'700.00	
Le dépassement de ce compte provient principalement de la cotisation du musée d'Yverdon qui n'a pas été facturée en 2020 ainsi que l'augmentation des habitants.				
365 > Aides et subventions	947.60		1'800.00	
423 > Revenu des Servitudes (Sunrise loyer)		8'000.00		8'000.00
431 > Emoluments		8'166.60		7'000.00
Ces montants correspondent aux frais liés aux mises à l'enquête ou dispenses d'enquête refacturés aux propriétaires.				
436 > Remboursements de tiers		719.20		500.00
465 > Participations et remb. ARCC et A3C		17'074.50		15'500.00
Nous refacturons à l'A3C et à l'ARCC la totalité des salaires payés aux employés ayant travaillé pour ces associations.				
15 Affaires culturelles et de loisirs	3'686.00	-	4'700.00	-
351 > Part. à des charges cantonales (Ecole Musique)	3'686.00		3'700.00	
Notre contribution à la fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) est à la taxe maximum soit : fr. 9.50 par habitant.				
352 > Part. à des charges autres communes (Ecole Musique)			1'000.00	
17 Sports	16'860.75	-	13'300.00	-
3142 > Entretien terrain football	9'560.75		6'000.00	
Un décompactage et la scarification des deux terrains ont été effectués.				
331 > Amortissement éclairage	7'300.00		7'300.00	
18 Transports publics	42'722.20	-	39'470.00	-
351 > Part. à des charges cantonales	42'722.20		39'470.00	



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
	Notre part sur la perte des lignes de transports nous est facturée par le Canton.			
2	Finances	1'234'906.25	218'450.00	1'032'360.00
21	Impôts	897'429.75	16'100.00	787'960.00
318	> Frais de perception des impôts		5'700.00	
329	> Autres intérêts		400.00	
330	> Défalcations d'impôts		10'000.00	
	Ce montant correspond aux impôts annulés suite aux poursuites non réglées d'habitants.			
380	> Attribution fonds de réserve			
400	> Impôts sur revenu et fortune	635'642.92		673'000.00
	Bien que le budget ait été calculé selon les estimations de l'Etat, les impôts sur le revenu sont inférieurs par rapport au budget.			
400.1	> Impôts frontaliers	11'708.55		4'700.00
	Une augmentation d'employés frontaliers travaillant dans notre village provoque ce résultat.			
401	> Impôts des personnes morales	28'990.00		21'300.00
401.1	> RFFA - compensation sur les personnes morales	2'368.15		2'360.00
	Suite à la réforme fiscale et le financement de l'AVS, ce montant correspond à notre part sur les entreprises établies dans notre commune. Il nous est communiqué par le Canton selon plusieurs indicateurs.			
402	> Impôt foncier	64'880.15		54'000.00
	L'augmentation de ce poste provient de nouvelles taxations sur les bâtiments rénovés.			
404	> Droits de mutation	42'893.00		14'000.00
	Plusieurs bâtiments ont été vendus en 2021.			
405	> Impôts successions-donations	44'453.20		



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
406 > Impôts sur la possession		1'480.00		1'300.00
Un impôt de fr. 40.00 par chien est comptabilisé dans ce compte.				
409 > Impôts récupérés après défalcation		2'446.05		
410 > Patentes		423.95		300.00
422 > Intérêts de retard		5'689.13		9'000.00
436 > Remboursements de tiers				500.00
441 > Impôt sur les gains immobiliers		33'599.10		7'500.00
La vente des bâtiments provoque également du gain immobilier.				
480 > Prélèvement sur fond réserve		22'855.55		
Ce montant correspond aux recettes conjoncturelles de l'année 2020.				
22 Service financier	199'642.34	337'476.50	200'850.00	244'400.00
318 > Honoraires-prestations de service	796.34		2'000.00	
352 > Participations à charges autres communes	198'846.00		198'850.00	
352.1 > Part. à charges autres communes - année pré.				
Nous participons à la péréquation à hauteur de fr. 198'846.00 et touchons un retour de fr. 230'174.00. Selon une simulation nous devrions percevoir un montant supplémentaire de fr. 72'425.00 que nous avons passé en provision sous "22.4521". Nous sommes donc bénéficiaires de la péréquation pour un montant net de fr. 103'753.00.				
422 > Revenu des capitaux (patrim.financier)		14'628.50		14'400.00
Le montant est dû principalement au dividende des 400 actions Romande énergie que nous détenons.				
4521 > Fonds de péréquation directe		302'599.00		230'000.00
4523 > Fonds de péréquation (année précédente)		20'249.00		



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
Un montant de fr. 15'000.00 avait été provisionné concernant le décompte final de la péréquation 2020. Le surplus a été porté dans ce compte.				
23 Amortissements et réserves non ventilés	1'651.80	-	1'500.00	-
330 > Amort. patrimoine financier	1'651.80		1'500.00	
Diverses factures ont été annulées après actes de défaut de bien de l'office des poursuites.				
3 Domaines et bâtiments	263'984.55	170'007.30	243'940.00	147'320.00
31 Terrain	4'020.05	69'438.70	6'100.00	68'800.00
301 > Salaires du personnel	30.00		600.00	
314 > Entretien des terrains	3'234.00		3'000.00	
315 > Entretien machines-matériel	756.05		1'000.00	
318 > Prestations de service			1'500.00	
4231 > Location des terrains agricoles		51'812.70		51'000.00
4233 > Location des terrains. Droit superficie "A3C" Collège		17'226.00		17'200.00
436 > Remboursement de tiers		400.00		600.00
32 Forêts et pâturages	17'400.00	-	19'700.00	-
301 > Salaires du personnel	1'245.00		500.00	
314 > Entretien des forêts			3'000.00	
3181 > Honoraires et prest. de services	16'155.00		16'200.00	
35 Bâtiments	242'564.50	100'568.60	218'140.00	78'520.00
351 > Ancien Collège	38'425.70	44'968.80	37'000.00	46'320.00
301 > > Traitements du personnel Ancien Collège	3'237.00		4'000.00	
311 > > Achat mobilier - machines Ancien Collège	1'260.95		2'000.00	
312 > > Eau - énergie - combustible Ancien Collège	8'227.10		7'500.00	
1760 m3 de plus ont été consommés				
313 > > Fournitures et marchandises Ancien Collège	430.80		500.00	



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
314 > > Entretien des bâtiments Ancien Collège	8'509.10		7'000.00	
Le rafraîchissement du corridor et la montée d'escaliers ont été effectués ainsi que diverses petites réparations dans les appartements.				
315 > > Entretien machines-installations Ancien Collège	3'348.50		2'500.00	
318 > > Honoraires et prest. de services Ancien Collège	2'912.25		3'000.00	
331 > > Amortissement obligatoire Ancien Collège	10'500.00		10'500.00	
427 > > Revenus des immeubles Ancien Collège		44'968.80		46'320.00
352 > Grande salle	78'863.85	32'140.25	59'600.00	20'000.00
301 > > Traitements du personnel Grande salle	17'927.00		20'000.00	
311 > > Achat mobilier - machines Grande salle	1'663.95		2'000.00	
312 > > Eau - énergie - combustible Grande salle	21'054.55		15'600.00	
Le dépassement provient de notre participation des pannes sur la vis ainsi que le changement de cette dernière.				
313 > > Fournitures et marchandises Grande salle	1'176.85		3'500.00	
314 > > Entretien des bâtiments Grande salle	1'515.10		2'700.00	
315 > > Entretien machines-installations Grande salle	5'018.65		5'100.00	
318 > > Honoraires et prest. de services Grande salle	3'993.40		5'000.00	
331 > > Amortissement obligatoire Grande salle	22'834.35		5'700.00	
Les travaux étant finis, nous avons procédé aux 1er amortissement des panneaux photovoltaïques pour fr. 7'782.00 ainsi que du toit de la grande salle pour fr. 9'352.35. (selon préavis 187)				
332 Amortissement supplémentaire grande salle	3'680.00			
Suite au bon résultat de cette année, nous avons fini d'amortir la chaufferie de la grande salle. (préavis 159).				
427 > > Revenus des immeubles Grande salle		30'993.40		20'000.00
436 > > Remboursement de tiers		1'146.85		



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
	Ce montant correspond au revenu de l'énergie autoconsommée suite à la pose des panneaux photovoltaïques.			
353 > Eglise	2'847.50	-	5'100.00	-
301 > > Traitements du personnel Eglise	1'119.95		1'000.00	
312 > > Eau - énergie - combustible Eglise	922.05		1'000.00	
313 > > Fournitures et marchandises Eglise	61.15		100.00	
314 > > Entretien des bâtiments Eglise			1'500.00	
315 > > Entretien machines-installations Eglise			500.00	
318 > > Honoraires et prest. de services Eglise	744.35		1'000.00	
354 > Congélateur	6'566.65	4'077.50	7'300.00	4'800.00
301 > > Traitements du personnel Congélateur	1'005.00		800.00	
312 > > Eau - énergie - combustible Congélateur	3'319.05		3'000.00	
315 > > Entretien machines-installations Congélateur	650.70		2'000.00	
318 > > Honoraires et prest. de services Congélateur	1'591.90		1'500.00	
427 > > Revenus des immeubles Congélateur		4'077.50		4'800.00
355 > Petite Laiterie	12.90	240.00	950.00	300.00
312 > > Eau - énergie - combustible Petite Laiterie	12.90		250.00	
314 > > Entretien des bâtiments Petite Laiterie			500.00	
318 > > Honoraires et prest. Petite Laiterie			200.00	
427 > > Revenus des immeubles Petite Laiterie		240.00		300.00
356 > Local pompiers	120.25	-	460.00	-
312 > > Eau - énergie - combustible Local pompiers	99.55		100.00	
314 > > Entretien des bâtiments Local pompiers			130.00	
315 > > Entretien machines-instal. Local pompiers			130.00	
318 > > Honoraires et prest. de services Local pompiers	20.70		100.00	



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021		Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
357	> Machine à laver	-	297.30	500.00	600.00
315	> > Entretien machines Machine à laver			500.00	
427	> > Relevé machine à laver		297.30		600.00
358	> Collège A3C	115'727.65	18'844.75	107'230.00	6'500.00
301	> > Traitements du personnel Collège A3C	7'000.90		9'800.00	
311	> > Achat mobilier - machines Collège A3C			2'000.00	
313	> > Fournitures et marchandises Collège A3C			400.00	
314	> > Entretien des bâtiments Collège A3C	173.40			
315	> > Entretien machines-installations Collège A3C	555.95			
	Les tables de la terrasse ont été peintes.				
318	> > Honoraires et prest. de services Collège A3C	19.35			
331	> > Amortissement obligatoire terrasse et abri Collège A3C	11'630.00		11'630.00	
332	> > Amortissement supplémentaire terrasse	21'180.00			
	Suite au bon résultat de cette année, nous avons amorti la terrasse.				
352	> > Part. charges autres communes Collège A3C	75'168.05		83'400.00	
427	> > Revenus des immeubles Collège A3C		18'844.75		6'500.00
436	> > Remboursement de tiers Collège A3C				
4	Travaux	277'173.55	121'807.00	232'820.00	134'720.00
43	Routes	61'479.73	500.00	65'740.00	-
301	> Salaires du personnel	14'940.00		10'000.00	
311	> Achat matériel, machines, véhicules	2'801.50		5'000.00	
312	> Electricité pour éclairage public	2'416.15		2'500.00	
313	> Fournitures et marchandises	463.25		2'500.00	
314	> Entretien des routes	13'731.93		20'000.00	
315	> Entretien machines-matériel	996.70		1'500.00	



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
316 > Loyer matériel voirie	1'200.00		1'200.00	
318 > Honoraires et prest. de services	980.00		1'000.00	
331 > Amortissement obligatoire	23'950.20		22'040.00	
Le 1er amortissement concernant la rue du Collège a été comptabilisé selon préavis 194.				
436 > Remboursement de tiers		500.00		
465 > Participations et subventions de tiers				
44 Parcs, promenades et cimetières	38'882.50	15'558.35	43'600.00	15'000.00
301 > Salaires du personnel	3'412.50		3'500.00	
311 > Achat de matériel			2'500.00	
313 > Fournitures et marchandises			1'000.00	
314 > Entretien parcs, promenades, cimetière	33'370.00		34'500.00	
331.1 > Amortissement columbarium	2'100.00		2'100.00	
427 > Redevance cimetière				
436 > Remboursement de tiers		15'558.35		15'000.00
Une participation est facturée à l'A3C pour les travaux d'entretien autour de leur bâtiment.				
45 Ordures ménagères et déchets	101'664.97	35'382.30	53'720.00	53'720.00
301 > Salaires de personnel	5'479.85		6'500.00	
311 > Achat de matériel	156.20		100.00	
313 > Fournitures et marchandises			500.00	
314 > Entretien de la déchèterie et déchetterie	2'106.65		2'500.00	
315 > Entretien machines, matériel	1'286.80		2'000.00	
318 > Honoraires et prestations de services	11'091.40		10'000.00	
331 > Amortissement obligatoire	6'120.00		6'120.00	
332 > Amortissement supplémentaire	48'923.90			
Suite au bon résultat de cette année, nous avons amorti la déchetterie mobile.				



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenues 2021
352 > Part. charges STRID	21'856.02		22'000.00	
3521 > Part. charges HENRY	4'644.15		4'000.00	
4341 > Taxes enlèvement des ordures Taxe pondérale		13'537.30		14'000.00
4342 > Taxes enlèvement des ordures Taxe forfaitaire		19'440.75		19'500.00
435 > Ventes et prest. de services		230.00		
436 > Remboursement de tiers		2'174.25		1'900.00
437 > Amende				
480 > Prélèvement aux financements spéciaux				18'320.00
46 Réseaux d'égouts et d'épuration	70'366.35	70'366.35	66'000.00	66'000.00
301 > Salaire du personnel	780.00		1'000.00	
314 > Entretien du collecteur			3'000.00	
315 > Entretien des installations	132.00			
318 > Honoraires & prest. de services			500.00	
322 > Intérêts des dettes à long terme épuration	9'262.83		9'800.00	
A partir de novembre 2021, le prêt concernant l'épuration a été renouvelé pour 10 ans à 0.65 % (anciennement 1.8 %)				
352 > Part. charges autres communes	49'985.81		40'300.00	
Suite à diverses réparations imprévues, le montant de notre participation à l'ARCC dépasse le budget.				
380 > Attribution au fonds de réserve	10'205.71		11'400.00	
Une attribution au fond de réserve a été comptabilisée pour fr. 10'205.71, afin d'équilibrer le dicastère de l'épuration selon demande du canton.				
381 > Attribution aux financements spéciaux				
4342 > Taxes d'utilisation		68'363.35		66'000.00
4343 > Taxes de raccordement		2'003.00		



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
Cette taxe est facturée aux propriétaires qui effectuent des travaux et augmentent leur surface habitable.				
47 Cours d'eau, rives et ports	4'780.00	-	3'760.00	-
331 > Amortissement obligatoire	3'760.00			
332 > Amortissement supplémentaire	1'020.00		3'760.00	
5 Instruction publique et cultes	173'785.48	-	193'800.00	-
51 Enseignement primaire	124'986.31	-	134'400.00	-
352 > Part. à des charges autres communes (Asaice)	86'460.83		93'800.00	
Le montant de l'écolage et des transports des élèves du primaire a été transmis par l'Asaice (Association des écoles de Chavornay et environs). Il est calculé en partie à l'élève et en partie à l'habitant. Au 31 décembre, 33 enfants étaient scolarisés en degré primaire.				
352.1 > Camp de ski - école d'Ependes			5'000.00	
366 > Frais de transports - Asaice	38'525.48		35'600.00	
451 > Part. du canton				
52 Enseignement secondaire	45'449.57	-	55'500.00	-
352 > Part. à des charges autres communes (Asaice)	31'440.30		40'200.00	
Idem pour le secondaire. 12 enfants.				
366 > Frais de transports - Asaice	14'009.27		15'300.00	
54 Office d'orientation professionnelle	503.70	-	500.00	-
352 > Part. charges autres communes	503.70		500.00	
58 Temples et cultes	2'845.90	-	3'400.00	-
301 > Traitements	1'695.65		1'500.00	



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenues 2021
352 > Part. charges autres communes	1'150.25		1'900.00	
6 Police	58'696.70	5'618.00	62'370.00	3'550.00
60 Administration	420.00	-	1'000.00	-
300 > Rétributions et jeton de présence			500.00	
301 > Salaires du personnel	420.00		500.00	
61 Corps de police	34'329.00	44.00	33'250.00	-
351 > Part. à des charges cantonales	13'005.00		13'000.00	
352 > Part. charges autres communes - PNV	21'324.00		20'250.00	
Notre participation à la PNV est de 2 points d'impôt.				
436 > Remboursement de tiers				
451 > Remb. du Canton (police cant. année préc.)		44.00		
62 Contrôle des habitants	2'389.45	3'393.00	1'300.00	1'850.00
310 > Imprimés - fournitures de bureau	1'743.85		1'300.00	
315 > Entretien mobilier, matériel et machines	645.60			
431 > Emoluments		3'393.00		1'850.00
63 Police sanitaire	2'142.00	2'133.00	1'700.00	1'700.00
352 > Part. charges autres communes	2'142.00		1'700.00	
465 > Participations et subventions de tiers		2'133.00		1'700.00
64 Service des inhumations	35.95	-	1'000.00	-
318 > Honoraires & prest. de services	35.95		1'000.00	
65 Défense contre l'incendie	13'774.45	-	16'970.00	-
306 > Indemnités - remboursement frais	360.00		270.00	



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
352 > Part. charges autres communes - Sdis	13'414.45		16'700.00	
Notre participation à la défense incendie est de fr. 36,76 par habitant ainsi que 10 % sur la valeur du patrimoine immobilier.				
66 Protection civile	5'605.85	48.00	7'150.00	-
306 > Vacances et débours	550.00		550.00	
352 > Part. charges autres communes - Orpc	5'055.85		6'600.00	
La participation de notre commune est de fr. 18,08 par habitant.				
451 > Remboursements du canton		48.00		
7 Sécurité sociale	255'620.70	1'951.45	223'300.00	-
71 Service social	18'765.80	-	19'000.00	-
352 > Part. charges autres communes - UAPE	15'153.10		14'500.00	
Nous participons à l'UAPE de l'Asaice (réfectoire, coin pique-nique et accueil de jour). La calculation se fait uniquement en fonction de l'utilisation pour l'instant.				
365 > Aides à des institutions privées - P'tits Chalamont	2'577.70		3'000.00	
366 > Remboursement - enfants de moins de 2 ans (fr. 9.00/mois)	1'035.00		1'500.00	
72 Prévoyance sociale	236'254.90	1'951.45	203'300.00	-
351 > Part. à des charges cantonales - Cohésion sociale et Aras	198'698.20		178'300.00	
Ce compte comprend la facture de la cohésion sociale pour fr. 183'840.00 montant estimatif selon décompte provisoire du canton ainsi que l'Aras (association régionale d'action sociale) pour : fr. 15.00/habitant les frais de fonctionnement d'agence, fr. 2.50/habitant « Zone Bleue » (prestations et accompagnement pour toute personne concernée par la toxicomanie) et fr. 15.16/habitant « accueil familial de jour ».				
3511 > Part. à des charges cantonales (année précédente)	3'367.00			



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenues 2021
352 > Part. charges autres communes - RéAij	34'189.70		25'000.00	
Un montant socle de fr. 20.00/habitant est calculé pour les garderies (RéAij) soit fr. 7'760.00. La différence comprend le montant réel utilisé par les enfants de notre village avant l'entrée en primaire.				
451 > Remboursement du Canton		1'951.45		
73 Santé publique	600.00	-	1'000.00	-
306 > Vacances et débours	600.00		1'000.00	
8 Services industriels	156'140.70	113'196.39	146'870.00	146'870.00
81 Service des eaux	156'140.70	113'196.39	146'870.00	146'870.00
301 > Salaires du personnel	2'745.00		3'000.00	
311 > Achats de matériel			2'000.00	
312 > Achats d'eau, énergie	120'830.40		114'500.00	
3121 > Achat énergie. Romande Energie réservoir	1'010.55		600.00	
Le dépassement provient du décompte final 2020 de fr. 646.55.				
313 > Fournitures et marchandises	55.70		1'000.00	
314 > Entretien des immeubles			1'000.00	
315 > Entretien des installations	11'709.68		12'000.00	
318 > Honoraires et prest. de service	3'005.00		2'700.00	
322 > Intérêts des dettes à long terme eau	4'631.35		4'900.00	
331 > Amortissement obligatoire	12'153.02		5'170.00	
434 > Taxes de raccordement, utilisation		2'743.66		2'200.00
435 > Ventes d'eau		110'452.73		105'000.00
436 > Remboursement de tiers				
480 > Prélèvement au fonds de réserve eau				39'670.00
Total des charges et des revenus	1'678'434.70	1'681'446.69	1'588'020.00	1'495'820.00



1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	Charges 2021	Revenus 2021	Budget Charges 2021	Budget Revenus 2021
Résultat: Excédent de revenus	3'011.99			
Résultat: Excédent de charges				92'200.00
Totaux	1'681'446.69	1'681'446.69	1'588'020.00	1'588'020.00



PREAVIS N° 2022/02

MUNICIPALITÉ
1434 EPENDES

Epénodes, le 26 avril 2022

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL D'EPENDES
Concernant
L'arrêté d'imposition pour l'année 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Preamble

Le taux d'imposition pour les points 1,2 et 3 de l'arrêté d'imposition, actuellement en vigueur, se monte à 73.5 % et est valable jusqu'à fin décembre 2022.

Malgré le résultat des comptes 2021, la Municipalité propose que le taux d'imposition pour 2023 soit reconduit à 73.5 % pour les points 1, 2 et 3. Les autres points restent également inchangés.

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL D'EPENDES

- vu le préavis N° 2022/02 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission désignée pour son examen,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

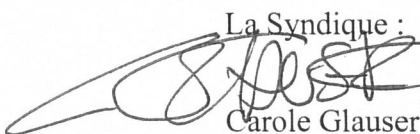
Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.

Article 2 : l'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

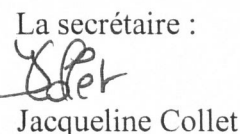
Approuvé par la Municipalité en sa séance du 9 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


Carole Glauser

La secrétaire :


Jacqueline Collet



Annexe : arrêté d'imposition 2023

A retourner en 4 exemplaires daté et signé
à la préfecture pour le.....

District de Jura-Nord vaudois
Commune de Ependes (VD)

ARRETE D'IMPOSITION pour 2023 à 2023

Le Conseil général/communal de Ependes (VD).

Vu la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (ci-après : LICom) ;

Vu le projet d'arrêté d'imposition présenté par la Municipalité,

arrête :

Article premier - Il sera perçu pendant 1 an(s), dès le 1er janvier 2023, les impôts suivants :

1 Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers.

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 73.5%

2 Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

Pour-cent s'ajoutant à l'impôt sur le revenu, le bénéfice et l'impôt minimum 0.0%

3 Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles

Immeubles sis sur le territoire de la commune :

par mille francs 1.0 Fr.

Constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au registre foncier (art. 20 LICom) :

par mille francs 0.0 Fr.

Sont exonérés :

- a) les immeubles de la Confédération et de ses établissements dans les limites fixées par la législation fédérale;
- b) les immeubles de l'Etat, des communes, des associations de communes, des fédérations de communes ou des agglomérations vaudoises, et de leurs établissements et fonds sans personnalité juridique, ainsi que les immeubles de personnes morales de droit public cantonal qui sont directement affectés à des services publics improductifs;
- c) les immeubles des Eglises reconnues de droit public (art. 170 al.1 Cst-VD), des paroisses et des personnes juridiques à but non lucratif qui, à des fins désintéressées, aident les Eglises dans l'accomplissement de leurs tâches et des communautés religieuses reconnues d'intérêt public (art. 171 Cst-VD).

4 Impôt personnel fixe

De toute personne majeure qui a son domicile dans la commune au 1er janvier :

10.0 Fr.

Sont exonérés :

- a) les personnes indigentes;
- b) l'exemption est de 50 % pour chacun des conjoints ou des partenaires enregistrés qui ne sont pas contribuables indépendants pour l'impôt sur le revenu et la fortune.
- c) l'arrêté communal d'imposition peut décréter d'autres exonérations totales ou partielles.

5 Droits de mutation, successions et donations

- a) Droits de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers : par franc perçu par l'Etat 50 cts
- b) Impôts perçus sur les successions et donations : (1)
 - en ligne directe ascendante : par franc perçu par l'Etat 20 cts
 - en ligne directe descendante : par franc perçu par l'Etat 20 cts
 - en ligne collatérale : par franc perçu par l'Etat 100 cts
 - entre non parents : par franc perçu par l'Etat 100 cts

6 Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations (2).

par franc perçu par l'Etat 50 cts

7 Impôt sur les loyers

(Cet impôt est dû par le locataire ou par le propriétaire occupant lui-même son immeuble)

Sur les loyers des immeubles situés sur le territoire de la commune.

pour-cent du loyer 0.0%

Les loyers non commerciaux bénéficient des défalcons pour charges de famille suivantes :

8 Impôt sur les divertissements

Sur le prix des entrées et des places payantes :

10.0 %

Notamment pour :

- a) les concerts, conférences, expositions, représentations théâtrales ou cinématographiques et autres manifestations musicales, artistiques ou littéraires;
- b) les manifestations sportives avec spectateurs;
- c) les bals, kermesses, dancings;
- d) les jeux à l'exclusion des sports.

Exceptions :

9 Impôt sur les chiens

(selon art.10 du règlement du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt sur les chiens)

par chien 40.0 Fr.

Exonérations :

- (1) Le nombre de centimes additionnels peut être d'autant plus élevé que le degré est plus éloigné.
- (2) Cet impôt ne peut être perçu que par les communes qui prélèvent le droit de mutation sur les transferts d'immeubles

Choix du système de perception	Article 2. - Les communes ont le choix entre percevoir elles-mêmes leurs taxes et impôts ou charger l'administration cantonale de recouvrer ces éléments pour leur compte (art. 38 et 38a de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux LICom).
Échéances	Article 3. - La loi (annuelle) sur l'impôt (RSV, parution FAO en décembre) prévoit à son article 11 les termes généraux d'échéance.
Paiement - intérêts de retard	Article 4. - La commune fixe le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par elle-même à 5.0 % l'an. L'intérêt de retard court dès la fin d'un délai de paiement de trente jours après l'échéance de la contribution. A défaut, c'est la loi (annuelle) sur l'impôt qui s'applique (art. 13 al. 1).
Remises d'impôts	Article 5. - La municipalité peut accorder une remise totale ou partielle des impôts, intérêts de retard, majorations, rappels d'impôts et amendes, lorsque le paiement intégral frapperait trop lourdement le contribuable en raison de pertes importantes ou de tous autres motifs graves.
Infractions	Article 6. - Les décisions prises en matière d'amendes pour l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice net, sur le capital et l'impôt minimum sont également valables pour l'impôt communal correspondant.
Soustractions d'impôts	Article 7. - Les soustractions d'impôts et taxes qui sont propres à la commune seront frappées d'amendes pouvant atteindre 2 fois (maximum 8 fois) le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci. Elles sont prononcées par la municipalité sous réserve de recours à la commission communale de recours.
Commission communale de recours	Article 8. - Les décisions prises en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales peuvent faire l'objet d'un recours écrit et motivé, dans les 30 jours dès la notification du bordereau auprès de l'autorité qui a pris la décision attaquée, conformément à l'article 46 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LICom).
Recours au Tribunal cantonal	Article 9. - La décision de la commission communale de recours peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal dans les 30 jours dès sa notification.
Paiement des impôts sur les successions et donations par dation	Article 10. - Selon l'art. 1er de la loi du 27 septembre 2005 "sur la dation en paiement d'impôts sur les successions et donations" modifiant celle du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, la Commune peut accepter de manière exceptionnelle le paiement des impôts sur les successions et donations par dation selon les règles et procédures fixées par la loi cantonale du 27 septembre 2005.

Ainsi adopté par le Conseil général/communal dans sa séance du

Le-La président-e :

le sceau :

Le-La secrétaire :



MUNICIPALITÉ
1434 EPEDES

PREAVIS N° 2022/03

Ependes, le 24 mai 2022

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL D'EPENDES

concernant

Complément au préavis n° 2021/07 - Promesse de vente d'une partie de la parcelle n° 407 de 2'700 m² à la société Loca-Service Sàrl - accepté en séance du Conseil général du 08.12.2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Par le préavis n° 2021/07 du 05.11.2021, la Municipalité vous a proposé d'octroyer une promesse de vente à la Société Loca-Service Sàrl, pour une partie de la parcelle n° 407 de 2'700 m², afin d'y construire une halle destinée à l'exploitation de leur société, une zone de stockage ainsi qu'un parking extérieur.

Lors de la séance du Conseil général du 08.12.2021, le préavis susmentionné a été accepté à la majorité, ce dont la Municipalité vous remercie chaleureusement.

PRECISION – NOM DU « PROMETTANT-ACQUEREUR »

Afin que les informations contenues dans le préavis correspondent à l'acte de promesse de vente et d'achat conditionnelle, la Municipalité tient, par ce préavis complémentaire, à apporter la modification suivante. A savoir, le nom du « *promettant-acquéreur* » de cette parcelle sera M. François-Régis Drouhard, domicilié à Orny, créateur et principal actionnaire de la Société Loca-Service Sàrl, et non la Société elle-même, comme indiqué dans le préavis 2021/07.

REMARQUE

Les conditions de la promesse de vente, définies dans le préavis n° 2021/07 restent inchangées. Soit « octroyer une promesse de vente pour une surface de 2'700 m² de la parcelle n° 407, au prix de CHF 220.-- le m² pour un montant total de CHF 594'000.--. Seul le nom du promettant-acquéreur est modifié.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante

LE CONSEIL GENERAL D'EPENDES
sur proposition de la Municipalité
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement
porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'accepter la modification suivante :

la parcelle n° 407 sera promise-vendue à M. François-Régis Drouhard, en son nom propre, domicilié à Orny, créateur et principal actionnaire de la Société Loca-Service Sàrl, aux conditions décrites dans le préavis 2021/07 du 05.11.2021.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire



Carole Glauser



Jacqueline Collet



MUNICIPALITÉ
1434 EPEDES

PREAVIS N° 2022/04

Ependes, le 24 mai 2022

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL D'EPEDES

concernant

**Achat de la parcelle n° 104 – sise aux Cartes à Ependes –
en vue d’une plantation d’arbres fruitiers**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par ce préavis, la Municipalité propose que la Commune fasse l’acquisition de la parcelle n° 104, d’une surface de 3’551 m², sise aux Cartes à Ependes, selon plan ci-après.



PREAMBULE

La Municipalité s'est approchée de Mme Anne-Marie Beausire, propriétaire actuelle de la parcelle n° 104, située en zone d'utilité publique et attenante au terrain de football, afin de lui proposer d'acquérir cette dernière en vue d'y planter des arbres fruitiers.

DESCRIPTION DU PROJET

Procéder à l'acquisition de ladite parcelle serait une opportunité d'augmenter le patrimoine de la Commune d'Ependes. De surcroît, nous pouvons constater que, durant ces cinquante dernières années, le nombre d'arbres a fortement diminué dans notre village. Raison pour laquelle, la Municipalité souhaite arboriser les alentours du terrain de football et de l'école en y plantant des arbres fruitiers.

Le choix se porterait sur des essences indigènes, hautes tiges et la plantation de ces arbres serait effectuée par le Triage du Cerisier.

COÛT ET FINANCEMENT

Point A

La surface de la parcelle 104 est de 3'551 m². Un prix CHF 5.-- le m² a été proposé à Mme Anne-Marie Beausire, qui a accepté cette offre dans un courrier, dûment signé, du 6 mai 2022.

Le montant total correspondant à l'acquisition de ce terrain se monte à **CHF 20'355.--**.

Point B

Achat et plantation d'une trentaine d'arbres fruitiers, hautes tiges **CHF 7'000.--**.

		CHF
A	3'551 m ² au prix de CHF 5.--/m ²	17'755.---
	Honoraires du notaire et frais du Registre foncier	2'600.--
	TOTAL point A	20'355.--
B	Achat et plantation d'une trentaine d'arbres fruitiers hautes tiges	7'000.--
	TOTAL point B	7'000.--

Cette dépense serait financée par la trésorerie courante, amortie sur 5 ans, par le compte 9143.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante

LE CONSEIL GENERAL D'EPENDES
sur proposition de la Municipalité
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement
porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition de la parcelle n° 104, de 3'551 m² au prix de CHF 5.-le m², pour un montant de CHF 20'355.-- ;
2. De lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
3. D'accepter l'amortissement du montant de CHF 20'355.--, sur 5 ans, par le compte 9143 ;
4. D'autoriser la Municipalité à procéder à la plantation d'arbres fruitiers indigènes, hautes tiges, sur ladite parcelle pour une montant de CHF 7'000.-- ;

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Carole Glauser



La Secrétaire



Jacqueline Collet